

Fiche de Données de Sécurité

RETARDATEUR INDUSTRIEL SANS HAPS

1. Identification

Nom du produit	RETARDATEUR INDUSTRIEL SANS HAPS		
Code du produit	SOL-9059		
Autres moyens d'identification	HAPS FREE INDUSTRIAL REDUCER.		
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Un revêtement protecteur et/ou décoratif ou produit de peinture complémentaire. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionné sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.		
Fabricant	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 USA Tél. 1-800-262-5710 Télec. 1-405-262-9310 www.geminicoatings.com		
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Urgence 24 heures (déversement, fuite, exposition ou accident) INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (Français & Anglais) Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche signalétique: EMI 800-510-8510		

2. Identification des dangers

Résumé	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche signalétique. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH



Liquides inflammables (Catégorie 2)
Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2)
Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégories 1A)
Cancérogénicité (Catégories 1A)
Toxicité pour la reproduction (Catégories 1)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3)

DANGER

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H350 : Peut provoquer le cancer

H340 : Peut induire des anomalies génétiques

H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H315 : Provoque une irritation cutanée

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges

P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P240 : Mise à la terre du récipient et du matériel de réception.
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 : Éviter de respirer les vapeurs, brouillards et les aérosols.
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 : Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé.
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.
P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P321: Traitement spécifique (voir la section 4 de la fiche FDS ou sur cette étiquette).
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 : En cas d'incendie : utilisez un extincteur NFPA de classe B pour l'extinction.
P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
P405 : Garder sous clef.
P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Méthyl éthyl cétone	78-93-3	34 - 36 %
Acétate d'isobutyle	110-19-0	28 - 30 %
Acétate de butyle normal	123-86-4	20 - 22 %
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	12.5 - 13.5 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Peut causer des rougeurs et une irritation de la peau. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue.

Note au médecin	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.
------------------------	---

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Extincteurs de classe B. Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO ₂). Ne pas utiliser de jet d'eau direct.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes. Le contact avec des comburants forts peut provoquer un incendie. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produira et le conteneur pourrait éclater. Dégage des vapeurs toxiques sous conditions de feu.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. P.S. : Les chiffons et autres matériaux imbibés de peinture ou de solvant peuvent spontanément s'enflammer s'ils sont empilés dans un tas. Entreposer les chiffons imbibés de peinture ou de solvant dans un contenant en métal rempli d'eau et avec un couvercle étanche.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée de vapeurs ou des brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Les conteneurs de ce produit peuvent être dangereux même vides. Comme les contenants vides contiennent des résidus du produit (vapeur, liquide), toutes les précautions de danger mentionnées dans cette fiche doivent être respectées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de
--	--

	se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Les chiffons, la laine d'acier et le papier essuie-tout imbibés de ce produit peuvent chauffer et s'enflammer spontanément s'ils sont empilés dans un tas. Après usage, entreposer les immédiatement dans un contenant en métal rempli d'eau muni d'un couvercle étanche.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiquetés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10).
Température de stockage	10 à 25°C (50 à 77°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Acétate de butyle normal : 1700 ppm. Méthyl éthyl cétone : 3000 ppm. Acétate d'isobutyle : 1300 ppm. Alcool éthylique : 3300 ppm.			
Méthyl éthyl cétone	VECD	100 ppm 100 ppm 300 ppm	300 mg/m ³	BC RSST ACGIH , ON
	VEMP (8h)	50 ppm 50 ppm 200 ppm	150 mg/m ³	BC RSST ACGIH , ON
Acétate d'isobutyle	VEMP (8h)	150 ppm 150 ppm 150 ppm	700 mg/m ³ 713 mg/m ³	ACGIH , BC, ON OSHA RSST
Acétate de butyle normal	VECD	200 ppm 200 ppm	950 mg/m ³	ACGIH , ON OSHA , RSST
	VEMP (8h)	20 ppm 150 ppm 150 ppm	710 mg/m ³ 713 mg/m ³	BC ACGIH , ON OSHA
Alcool éthylique (Éthanol)	VECD	1000 ppm		RSST ACGIH , BC, ON
	VEMP (8h)	1000 ppm 1000 ppm	1880 mg/m ³ 1900 mg/m ³	RSST OSHA
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
Mesures de protection individuelle				
Yeux	Porter des lunettes anti-éclaboussures.			
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.			
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier ou une combinaison de protection.			
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et la norme CSA Z 94.4 et approuvé par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation			

insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.

Pieds

Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Inflammable
Couleur	Blanc ou coloré	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	De solvant	Point d'éclair	-4°C (24.8°F)
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	Oui
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	N.Dis.
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Point d'ébullition	78 à 126°C (172.4 à 258.8°F)	Densité relative	0.838 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Partiellement soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	> Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	100%	Masse moléculaire	S.O.

N.Dis.: Non disponible

S.O.: Sans Objet

N.Det.: Non déterminé

N.Ét.: Non établi

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Bases fortes, acides minéraux, les agents oxydants forts (comme l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques


Mesures numériques de la toxicité	<table border="0"> <tr> <td>Méthyl éthyl cétone</td> <td>Ingestion 2737 mg/kg</td> <td>Rat</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inhalation 32.5 mg/l/4h</td> <td>Rat</td> <td>CL50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Peau 6480 mg/kg</td> <td>Lapin</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td>Acétate d'isobutyle</td> <td>Ingestion 13400 mg/kg</td> <td>Rat</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inhalation >38 mg/l/4h</td> <td>Rat</td> <td>CL50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Peau >17400 mg/kg</td> <td>Lapin</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td>Acétate de butyle normal</td> <td>Ingestion 10768 mg/kg</td> <td>Rat</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inhalation >32.5 mg/l/4h</td> <td>Rat</td> <td>CL50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Peau >17600 mg/kg</td> <td>Lapin</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td>Alcool éthylique (Éthanol)</td> <td>Ingestion 7060 mg/kg</td> <td>Rat</td> <td>DL50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Inhalation 39 mg/l/4h</td> <td>Souris</td> <td>CL50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Peau 20000 mg/kg</td> <td>Lapin</td> <td>DL50</td> </tr> </table>	Méthyl éthyl cétone	Ingestion 2737 mg/kg	Rat	DL50		Inhalation 32.5 mg/l/4h	Rat	CL50		Peau 6480 mg/kg	Lapin	DL50	Acétate d'isobutyle	Ingestion 13400 mg/kg	Rat	DL50		Inhalation >38 mg/l/4h	Rat	CL50		Peau >17400 mg/kg	Lapin	DL50	Acétate de butyle normal	Ingestion 10768 mg/kg	Rat	DL50		Inhalation >32.5 mg/l/4h	Rat	CL50		Peau >17600 mg/kg	Lapin	DL50	Alcool éthylique (Éthanol)	Ingestion 7060 mg/kg	Rat	DL50		Inhalation 39 mg/l/4h	Souris	CL50		Peau 20000 mg/kg	Lapin	DL50
Méthyl éthyl cétone	Ingestion 2737 mg/kg	Rat	DL50																																														
	Inhalation 32.5 mg/l/4h	Rat	CL50																																														
	Peau 6480 mg/kg	Lapin	DL50																																														
Acétate d'isobutyle	Ingestion 13400 mg/kg	Rat	DL50																																														
	Inhalation >38 mg/l/4h	Rat	CL50																																														
	Peau >17400 mg/kg	Lapin	DL50																																														
Acétate de butyle normal	Ingestion 10768 mg/kg	Rat	DL50																																														
	Inhalation >32.5 mg/l/4h	Rat	CL50																																														
	Peau >17600 mg/kg	Lapin	DL50																																														
Alcool éthylique (Éthanol)	Ingestion 7060 mg/kg	Rat	DL50																																														
	Inhalation 39 mg/l/4h	Souris	CL50																																														
	Peau 20000 mg/kg	Lapin	DL50																																														
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.																																																
Effets retardés, immédiats et chroniques	<table border="0"> <tr> <td>Voie oculaire</td> <td>Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.</td> </tr> <tr> <td>Voie cutanée</td> <td>Peut causer des rougeurs et une légère irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, une irritation et une dermatite. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.</td> </tr> <tr> <td>Voie respiratoire</td> <td>L'inhalation excessive est nocive. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.</td> </tr> <tr> <td>Voie orale</td> <td>L'ingestion d'une grande quantité peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des convulsions et la perte de la conscience.</td> </tr> <tr> <td>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</td> <td>Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.</td> </tr> <tr> <td>Classification CIRC / NTP</td> <td>Aucun ingrédient n'est répertorié.</td> </tr> <tr> <td>Cancérogénicité</td> <td>Il existe des preuves suffisantes de la cancérogénicité des boissons alcoolisées chez les humains (CIRC). L'apparition de tumeurs malignes de la cavité buccale, du pharynx, du larynx, de l'oesophage, du foie, du sein et colorectal est causalement liée à la consommation excessive de boissons alcoolisées. Cependant, la possibilité de ces effets se produisent est pour les consommateurs chroniques d'alcool éthylique. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.</td> </tr> <tr> <td>Mutagène</td> <td>Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connu pour causer des effets mutagènes.</td> </tr> <tr> <td>Toxicité sur la reproduction</td> <td>Effets possibles sur la reproduction (alcool éthylique). Une consommation importante et prolongée d'alcool éthylique pendant la grossesse peut être la cause d'un accroissement du risque d'anomalies dans le développement du fœtus chez l'humain.</td> </tr> <tr> <td>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</td> <td>Le système nerveux central.</td> </tr> <tr> <td>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</td> <td>Aucun organe cible n'a été répertorié.</td> </tr> </table>	Voie oculaire	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.	Voie cutanée	Peut causer des rougeurs et une légère irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, une irritation et une dermatite. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.	Voie respiratoire	L'inhalation excessive est nocive. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.	Voie orale	L'ingestion d'une grande quantité peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des convulsions et la perte de la conscience.	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.	Classification CIRC / NTP	Aucun ingrédient n'est répertorié.	Cancérogénicité	Il existe des preuves suffisantes de la cancérogénicité des boissons alcoolisées chez les humains (CIRC). L'apparition de tumeurs malignes de la cavité buccale, du pharynx, du larynx, de l'oesophage, du foie, du sein et colorectal est causalement liée à la consommation excessive de boissons alcoolisées. Cependant, la possibilité de ces effets se produisent est pour les consommateurs chroniques d'alcool éthylique. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.	Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connu pour causer des effets mutagènes.	Toxicité sur la reproduction	Effets possibles sur la reproduction (alcool éthylique). Une consommation importante et prolongée d'alcool éthylique pendant la grossesse peut être la cause d'un accroissement du risque d'anomalies dans le développement du fœtus chez l'humain.	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Le système nerveux central.	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucun organe cible n'a été répertorié.																										
Voie oculaire	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.																																																
Voie cutanée	Peut causer des rougeurs et une légère irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, une irritation et une dermatite. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.																																																
Voie respiratoire	L'inhalation excessive est nocive. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.																																																
Voie orale	L'ingestion d'une grande quantité peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des convulsions et la perte de la conscience.																																																
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.																																																
Classification CIRC / NTP	Aucun ingrédient n'est répertorié.																																																
Cancérogénicité	Il existe des preuves suffisantes de la cancérogénicité des boissons alcoolisées chez les humains (CIRC). L'apparition de tumeurs malignes de la cavité buccale, du pharynx, du larynx, de l'oesophage, du foie, du sein et colorectal est causalement liée à la consommation excessive de boissons alcoolisées. Cependant, la possibilité de ces effets se produisent est pour les consommateurs chroniques d'alcool éthylique. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.																																																
Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connu pour causer des effets mutagènes.																																																
Toxicité sur la reproduction	Effets possibles sur la reproduction (alcool éthylique). Une consommation importante et prolongée d'alcool éthylique pendant la grossesse peut être la cause d'un accroissement du risque d'anomalies dans le développement du fœtus chez l'humain.																																																
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Le système nerveux central.																																																
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucun organe cible n'a été répertorié.																																																
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.																																																

Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/Kg. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 20 mg/L/4h. Cette valeur n'est pas classifiée selon le SGH. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.
----------------------------	--


12. Données écologiques

Toxicité écologique	<p>Poisson - Pimephales Promelas - eau douce CL50 18 mg/L; 96 h (n-Butyl acetate) OECD 203</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 44 mg/L; 48 h (n-Butyl acetate)</p> <p>Poisson - Méné, Pimephales promelas - eau douce CL50 3600 mg/L; 96 hr (MEK)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 5091 mg/L; 48 hr (MEK)</p> <p>Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile] CL50 13400-15100 mg/L; 96 h (ethyl alcohol)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 9268-14221 mg/L; 48 h (ethyl alcohol)</p>
Persistance	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistant dans l'environnement aquatique.
Dégradabilité	Le méthyl éthyl cétone peut subir une lente décomposition oxydative à l'air et à la lumière et former du peroxyde de méthyl éthyl cétone. Il est facilement biodégradable, 76% en 10 jours et 100% en 28 jours (OCDE 301D). L'acétate de butyl normal est facilement biodégradable (96% en 28 jours) OCDE 301D. L'acétate d'isobutyle devrait être biodégradable dans le sol et l'eau basé sur les résultats du test de demande biologique en oxygène (DBO) de 60% en 5 jours et 81% en 20 jours dans l'eau douce (TOXNET). L'éthanol est facilement biodégradable dans des conditions aérobiques et anaérobiques (OCDE Ligne directrice 301D).
Potentiel de bioaccumulation	Le méthyl éthyl cétone ne devrait pas s'accumuler dans les organismes aquatiques selon ses faibles valeurs de facteur de bioconcentration (FBC) de 0,5 à 1 et de coefficient de partition (Log K _{ow} de 0,29). L'acétate de butyl normal a un faible potentiel de bioaccumulation avec un facteur de bioconcentration (FBC) de 15,3 et un faible coefficient de partition (Log K _{ow} de 2,39). L'acétate d'isobutyle a un faible facteur de bioconcentration (FBC) de 7 et un Log K _{ow} de 1,78, indiquant un faible potentiel de bioaccumulation (TOXNET). L'éthanol possède une valeur de Facteur de bioconcentration (FBC) de <10 et un Log K _{ow} de <0, indiquant un faible potentiel de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Le méthyl éthyl cétone est soluble dans l'eau et il devrait s'évaporer modérément de la surface de l'eau. Les valeurs de K _{oc} mesurées de 29 et 34 suggèrent que le méthyl éthyl cétone devrait avoir une très grande mobilité dans le sol (TOXNET). Partition air, eau, sol et sédiment : 13,8%/ 49,1%/ 37%/ 0,08%. L'acétate de butyl normal sera réparti dans l'atmosphère (93,4%), l'eau (5,78%), le sol (0,792%) et les sédiments (<0,1%). La valeur K _{oc} de l'acétate de butyle est estimée à 19, ce qui suggère qu'il ne devrait pas avoir une très grande mobilité dans le sol. L'acétate d'isobutyle devrait avoir une très grande mobilité dans le sol avec un K _{oc} estimé de 16 (TOXNET). L'éthanol est très soluble dans l'eau. La valeur de partitionnement de K _{oc} de 1 indique qu'une mobilité élevée dans le sol est à prévoir. Il se répartira surtout dans l'atmosphère (57%) et dans l'eau (34%).
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	<p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. NE PAS percer, couper, chauffer ou brûler le contenant, même après usage. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.</p>
--	--

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTUES
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des pancartes adéquates affichées sur le véhicule.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 3
Groupe d'emballage	II
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	UN 1263. MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES. Classe 3, GE II. Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-E
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	UN 1263. MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES. Classe 3, GE II.
<p>La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.</p>	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Méthyl éthyl cétone	78-93-3	X	X		X
Acétate d'isobutyle	110-19-0		X		
Acétate de butyle normal	123-86-4	X	X		X
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	X	X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CERCLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Priority
Méthyl éthyl cétone	78-93-3	X	X	X		X	X			
Acétate d'isobutyle	110-19-0	X	X							
Acétate de butyle normal	123-86-4	X	X						X	
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals

- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	X	

Autres réglementations

SIMDUT 1988



B2

D2B

Classe B2 : Liquides inflammables

Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets

HMIS



2

Health

3

Flammability

0

Reactivity

X

Protective Equipment

NFPA



2

Health

3

Flammability

0

Reactivity

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2016-02-22
-------------------	------------------------------------

Version	01
---------	----

Autres informations	<p>- Cette FDS et sa classification des dangers SGH est la traduction française de la version anglaise originale (SDS) du fabricant.</p> <p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php - TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/ - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html - IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), http://www.inchem.org - OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx
---------------------	--

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association

HMIS: Hazardous Materials Identification System

NFPA: National Fire Protection Association

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.